

Le budget 2019 de Mont de Marsan Agglo

ENGAGEMENT Pas d'évolution des taux de fiscalité, incidences des nouvelles compétences, mesures nouvelles : les élus de Mont de Marsan Agglo ont adopté, le 2 avril dernier, un budget 2019 dans le droit fil des orientations budgétaires discutées quelques semaines auparavant. Hervé Bayard, vice-président en charge des Finances, nous le présente.

À quels objectifs répond le budget 2019 ?



Nous avons comme objectif de répondre au mieux aux besoins du quotidien et pour cela donner à nos services les moyens de fonctionner et de préparer l'avenir de notre territoire en investissant dans de nouvelles infrastructures. C'est ainsi que nous nous faisons forts d'offrir des services de grande qualité comme dans le domaine scolaire et de moderniser nos équipements, je pense entre autre à la voirie, au caféMusic', en 2019. Nous sommes soucieux de l'efficacité de nos actions et notamment la façon dont nous utilisons l'argent de la collectivité. Cette année, nous pouvons nous permettre, par nos choix de gestion, de stabiliser les taux d'imposition, malgré le fait que l'agglomération exerce de plus en plus de compétences.

Quelles sont ses nouvelles compétences ?

En 2019, nous intégrons la compétence Eau et Assainissement avec pour objectif de permettre, à tous les habitants du territoire de bénéficier des mêmes services, quelle que soit leur commune de résidence. Quant à la finalisation du transfert du Théâtre de Gascogne, il se poursuit par la création d'un établissement public administratif "Théâtre de Gascogne" disposant de son propre budget. Je précise, par ailleurs, que nous sommes l'une des agglomérations de France disposant du plus grand nombre de compétences. Cela est l'expression d'une ambition, mais cela nous contraint aussi à une rigueur en matière de dépenses.

Quelles mesures nouvelles permettra ce budget ?

Il va nous permettre de répondre aux enjeux du moment avec le plan climat, le schéma global de mobilité et de porter deux projets majeurs pour le territoire :

- le **Contrat de ruralité** qui est un outil structurant et attractif pour les communes rurales de l'Agglo. Complémentaire du plan "Action Cœur de Ville", son objectif est de soutenir l'accessibilité aux services publics, de permettre le maintien voire le développement du commerce en centre bourg et d'éviter la désertification rurale. Pour cela, l'agglomération accompagnera les communes sur certains projets comme, par exemple, un diagnostic médical du territoire et la mise en place d'un service public itinérant.

Budget d'investissement :
18,5 M€
(dont 8,1 M€ de reports 2018)

Dépenses d'équipements :
14,4 M€
(dont 8 M€ de reports 2018)

- le **programme Action Cœur de Ville** va permettre, quant à lui, de redynamiser et revitaliser le centre-ville montois, cœur de l'Agglo. Chaque habitant du territoire devra, à terme, en ressentir les bénéfices car l'attractivité du cœur de ville rejaillira sur l'ensemble du territoire.

Nous ressentons déjà les premiers effets de ce dispositif et des actions déjà engagées, mais nous devons rester mobilisés.

Et en termes d'objectifs financiers ?

Nous sommes fixés des objectifs financiers : épargne, endettement, investissement... à horizon 2022. Nous poursuivrons ce cap de maîtrise indispensable, et ainsi nous sommes capables d'anticiper sans subir. Nous sommes à la fois prudents et ambitieux, notre budget est, en chiffre, la traduction de cet état d'esprit.

BUDGET D'ÉQUIPEMENTS

Priorité aux travaux d'aménagements urbains, à l'éducation, au développement économique et au développement et attractivité du territoire.



► **2,1 M€ / 34%**

- Plan Global de Déplacements : programme de travaux d'accessibilité
- Compléments de crédits pour Bd Simone Veil
- Mise en œuvre de l'outil cartographique Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Programme annuel de voirie



► **65 350 € / 0,47%**

- Aménagements Base de loisirs (terrain Beach Volley, signalétique des parcours...)



► **1,063 M€ / 17%**

- Travaux et informatique dans les écoles
- Équipements pour cuisine centrale



► **336 250 € / 5%**

- caféMusic' : étude pour travaux de réhabilitation



► **600 000 € / 6%**

- Entretien divers du patrimoine
- Équipements des services (démarche Santé Qualité de Vie au Travail)



► **495 000 € / 9%**

- Parc Naturel Urbain : travaux d'aménagement et études
- Plan Climat : études et actions
- Contrat Cœur de Ville : études et travaux d'aménagement
- Contrat de ruralité : diagnostic médical, étude sur le service public itinérant
- Participation pour la LGV SEA
- Prévion d'études pour SCOT et PLU



► **858 000 € / 13%**

- (hors budget annexe)
- Budget annexe des Zones d'Activités
- Aménagement de locaux sur le site So Travail pour activité de cybersécurité



► **800 000 € / 16%**

- Aides au parc locatif privé et social : participations aux charges foncières, OPAH-RU, résorption habitat insalubre (site de Canenx)
- Maison d'Accueil Temporaire : travaux

Quand l'Agglo reçoit 100€, d'où viennent-ils ?

Autofinancement : 37€

Emprunt et dettes : 46€



Dotations : 13€

Subventions et cessions : 4€

Quand l'Agglo dépense 100€, à quoi sont-ils consacrés ?

Solidarité : 15,54€

Développement et attractivité du territoire : 8,93€

Aménagement : 34,03€

Tourisme : 0,47€



Action économique : 13,45€

Culture : 5,27€

Services généraux : 5,70€

Enseignement : 16,61€

BUDGETS ANNEXES

Logements

► **480 000 €**
Loyers, annuité, amortissement, entretien et travaux des logements

Transports

► **3,2 M€**
Contribution au délégataire, financement de prestations d'entretien de voirie, versement de transport subvention d'équilibre

Assainissement

► **5 509 000 €** en fonctionnement
► **8 954 000 €** en investissement : diagnostic en amont des micropolluants, relevés des réseaux d'assainissement et intégration dans le SIG, acquisition de terrain, travaux de construction (station de Jouanas), études hangar à boues, bassin enterré des Berges, travaux sur réseaux assainissement, réhabilitation de canalisations.

Zones d'Activités

► **300 000 €** en investissement : travaux d'aménagement des locaux administratifs et co-working de la pépinière La Fabrik

Eau

► **6 485 000 €** en fonctionnement
► **2 245 300 €** en investissement : études d'interconnexion des réseaux, schéma directeur de la gestion patrimoniale, déploiement de la télérelève, relevés des réseaux d'eau et intégration dans le SIG, réhabilitation de réservoirs d'eau, travaux d'adduction d'eau.

Zoom sur... Comment l'Agglo finance-t-elle ses investissements ?

■ **Contributions de l'État : 5,6 M€**
(L'État verse une dotation globale de fonctionnement ainsi que des aides et compensations)

■ **Impôts et taxes : 26 M€**
dont CET 8,8 M€

■ **Versement transport : 3,1 M€**
(payé par les entreprises et les collectivités de plus de 9 salariés. Permet de développer le transport public)

■ **Partenaires institutionnels : 1,8 M€**
(Région, Département...)

■ **Produits d'exploitations : 6,5 M€**

■ **Emprunt : 4,5 M€**
(Vient en complément des ressources propres pour le financement de grands chantiers)